

AFFAIRE N° 3

RÉGULARISATION MARCHÉ pour RÉFECTION de la rue de la BOULANGERIE

Le MAIRE. - Nous avons également prévu la réfection de la rue de la Boulangerie sur une longueur de 800 mètres environ.

Deux sociétés ont été pressenties :

Entreprises Métropolitaines et Coloniales et la Société Entreprises Générale de France et d'Outre-Mer.

La première nous fournit un devis s'élevant à 2.400.000 Rs et la seconde un devis de 1.842.620 Rs. Il n'y avait pas à hésiter. Un marché également par entente directe a donc été passé avec la Société Entreprises Générale de France et d'Outre-Mer. M. ODE, représentant cette société nous a garanti le travail sans retouche pendant une période de trois ans. C'est ce marché que je vous demande aujourd'hui de bien vouloir régulariser.

Je mets aux voix.

Vu :

Adopté à l'unanimité.

*H. Denis le 17 Décembre 1952
le 1^{er} rep et par délégation
le secrétaire G. J. J.
Signé : Charles Courcier*